



RELEVÉ DE DÉCISIONS
REUNION EXTRA-MUNICIPALE « LES CEDRES »
Mercredi 27 avril 2016 – 17h

1 - Périmètre : est retenu celui présenté en séance excluant, pour l'instant, les jardins familiaux. Il s'agit du périmètre strict dans lequel les opérateurs pourront soit construire soit aménager des espaces d'agréments ou de voirie nécessaires au projet. En revanche, les jardins familiaux seront intégrés dans le périmètre de l'étude paysagère de l'EPF.

2 – ER 92 du POS :

Les 2 accès voie Nord et entrée Est (chemin saint Joseph) seront maintenus au PLU et imposés aux opérateurs.

3 – Parking :

Maintien du nombre de stationnements actuels est acté. La création de nouvelles places de parking pour les résidents devra être intégrée dans le projet des opérateurs.

4 – Hauteurs :

L'EPF commande et finance une étude patrimoniale, architecturale et Paysagère afin de préciser les hauteurs acceptables et sur quelles parties du site.

Il est proposé de retenir davantage des hauteurs métrées (que l'on peut facilement comparer au centre historique) que des nombres d'étages.

Les résultats de l'étude seront présentés aux membres de la commission afin de fixer les hauteurs à faire figurer dans le CDC.

5- Aménagements paysagers, espaces verts collectifs...

L'étude précitée commandée par l'EPF orientera la localisation idéale des espaces communs structurants, valorisant et respectant le paysage verdoyant environnant et des Alpilles.

6 - Développement Durable

Les projets devront viser l'obtention du label BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) et se conformer à la future RT2017/2018.

Un dossier « Loi sur l'eau » sera élaboré lors du dépôt des autorisations d'urbanisme.

7 - Typologies des logements

Une dominante de T2, T3 sera demandée (cible jeunes, jeunes couples avec ou sans enfants, seniors etc...) et ponctuellement des T4 ou T5 seront proposés par les opérateurs si la demande est exprimée.

8 - Logement social

L'objectif minimum serait de 25% de LLS (préconisations SCoT en cours d'élaboration). L'objectif est de viser une diversité équilibrée comprenant, locatif social, accession sociale, accession intermédiaire et libre.

9 – Commerces/services

Des locaux destinés à héberger des services sont à prévoir.

10- Concertation/Communication

Une ou plusieurs réunions publiques seront organisées au moment opportun et autant que nécessaire pour faire participer les habitants et riverains au projet.

Une enquête publique sera menée lors de la modification du PLU permettant l'intégration du projet qui aura été choisi collégialement.